



# VERT L'AVENIR ! 2024

## « Transition écologique en ville »

Après les mers, les forêts et les marais, la Fondation Crédit Mutuel Nord Europe souhaite accompagner la transition écologique des espaces urbains et réduire l'impact de la ville sur l'environnement.

En 2024, elle accompagnera des actions associatives **en ville et pour la ville** dans 3 domaines :

- 1) **La mobilité douce**
- 2) **La biodiversité urbaine**
- 3) **Le zéro déchet**

### **POURQUOI CE THEME ?**

A l'heure actuelle, les aires urbaines n'occupent que 3 % de la surface terrestre, mais elles émettent près de 72 % des gaz à effet de serre. Alors que les villes se développent toujours plus vite, **réduire leur impact environnemental et améliorer la qualité de vie des citoyens devient urgent.**

D'ici à 2050, **près de 80% de la population mondiale vivra dans une aire urbaine.** Cette augmentation constante de l'urbanisation, combinée au changement climatique, aura de graves répercussions, en terme de qualité de l'air, de réchauffement des températures et de risques accrus d'inondations.

En France, **les villes sont responsables de 67% des émissions de gaz à effet de serre.**

### **QUI PEUT REpondre ?**

Les associations locales (éligibles au mécénat) menant un projet se déroulant **en ville** et au profit de la réduction tangible de l'empreinte carbone de la ville. Ce dernier point sera un élément déterminant dans le choix des projets.

### **LES PROJETS FINANCES POURRONT ETRE (LISTE NON EXHAUSTIVE DES OBJECTIFS) :**

**La mobilité douce** → sensibilisation/apprentissage de la pratique du vélo en ville ; incitation aux alternatives à la voiture individuelle ; organisation de covoiturage ; ...

**La biodiversité urbaine** → protection de la faune et la flore urbaine (botanique, batraciens, insectes et oiseaux) ; lutte contre les espèces invasives ; création de continuité écologique (réservoirs, corridors), nettoyage des espaces verts ; ...

**Le zéro déchet** → compostage ; recyclage des matières ; lutte contre le gaspillage alimentaire ; sensibilisation au changement de mode de consommation ; ...

### **POUR ETRE ELIGIBLES, LES PROJETS DOIVENT :**

- Répondre aux objectifs de l'opération énoncés ci-dessus et s'inscrire dans un des trois domaines prévus,
- Concerner un espace urbain du territoire du CMNE (région des Hauts-de France et départements de la Marne et des Ardennes),
- Pouvoir démarrer dans les 3 mois après notification de la décision de soutien. Il peut toutefois s'agir de l'extension d'un projet déjà initié,
- Avoir un effet sur le long terme ou s'inscrire dans la durée.

## L'appel à projets permet de financer exclusivement de l'investissement.

Une attention sera portée aux projets pour lesquels un soutien permettrait un effet levier sur sa mise en œuvre.

Ne pourront être retenus les besoins ou actions relevant du fonctionnement de la structure porteuse. Les projets terminés ne pourront faire l'objet d'un financement a posteriori.

### LES CRITERES DE SELECTION

Lors de l'instruction des dossiers, les éléments objectifs cités ci-dessus (éligibilité, territoire, affectation du don, calendrier, etc.) seront vérifiés.

La sélection des projets s'appuiera ensuite sur les critères suivants :

- Pertinence du projet et de son budget prévisionnel,
- Exemplarité ou originalité du projet,
- Pérennité de la solution apportée,
- Envergure de l'action,
- Capacité à associer d'autres partenaires ou la population locale,
- Capacité à évaluer l'impact du projet.

### COMMENT REpondre ?

L'appel à projets est ouvert du **3 juin au 06 septembre 2024**.

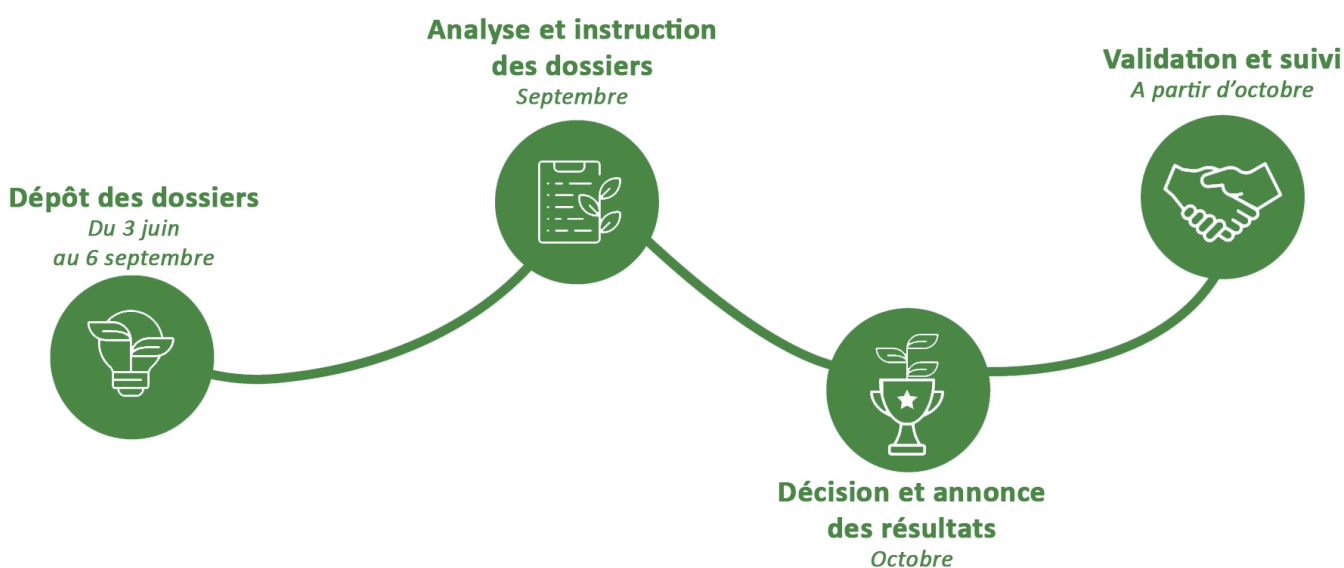
Il convient de répondre via un formulaire disponible sur le site de la **Fondation**

**Dès la réception du formulaire, vous recevrez un lien sur lequel vous pourrez déposer les pièces demandées (dans un délai de 15 jours maximum).**

**Ne seront pas étudiés les dossiers libres envoyés par voie postale ou email, ni les dossiers incomplets.**

### ANNONCE DES RESULTATS

Les lauréats seront désignés par un comité de sélection début octobre et les résultats seront communiqués aux porteurs de projets dans les jours qui suivent.



Siège : 4 place Richebé – 59 000 Lille

fondation@creditmutuel.fr - La Fondation Crédit Mutuel Nord Europe | Crédit Mutuel Nord Europe (creditmutuel.fr)